



COMMUNIQUE DE PRESSE

« Les RIVERAINS CONTRE-ATTAQUENT »

Le Conseil d'Administration du CRI72 s'est réuni le vendredi 12 Avril 2019

Lors de sa réunion mensuelle qui a permis de faire le point sur tous les sujets, le CRI 72 :

- 1) Confirme l'engagement rapide et massif des riverains adhérents du CRI72, à faire des requêtes en indemnisation, puisque **181 dossiers** sont d'ores et déjà constitués, permettant le début des expertises foncières et immobilières dès le 23/04/2019
En raison de la forte demande des riverains, la date limite de dépôt des demandes d'expertise est reportée à la fin du mois d'avril 2019.
- 2) Remercie les communes adhérentes à l'ADEN (association départementale des élus contre les nuisances) qui se sont engagées à donner une subvention financière annuelle et pérenne au CRI72 pour aider les riverains dans leur combat.

Remercie le CONSEIL GENERAL de la Sarthe pour son aide financière, et aussi les sénateurs Louis-Jean de Nicolaÿ et Jean-Pierre Vogel pour l'obtention de l'amendement à la loi ferroviaire voté au Sénat et qui sera prochainement présenté à l'Assemblée Nationale.

Il est réconfortant et très important de se sentir soutenu.

- 3) Prend acte des récentes décisions du tribunal administratif de Nantes qui sanctionne EIFFAGE et conforte le CRI72 sur le bien-fondé de son action
Car malgré la loi en vigueur sur les moyennes de bruits des trains, ces décisions confirment les nombreuses jurisprudences en la matière jugeant spéciales et anormales les nuisances sonores générées par le passage des TGV

- 4) Déploire les déclarations que Mr Marc Legrand, PDG d'Eiffage, a faites dans le Figaro et lui demande de venir passer à nos frais, une journée et une nuit chez les riverains impactés et de ne plus écouter les bruits de la LGV de son bureau feutré.
- 5) S'interroge sur le peu d'empressement de Mme Borne, ministre des transports, à faire en sorte que la mission du CGEDD, venue dans la Sarthe le 25/08/2018, rende son rapport.
Celui –ci aurait dû être rendu le 25/11/2018 !!
Madame Borne est invitée aussi à venir écouterles TGV.
- 6) Confirme à Mme Borne que la baisse de la vitesse des TGV n'est pas la seule revendication des riverains.

Il lui est demandé :

- de faire en sorte qu'en France comme en Allemagne * un budget annuel de l'état soit alloué à la mise en place des protections sonores afin de venir en aide à tous les riverains impactés et pas seulement de minimaliser les points noirs « bruits »
 - qu'en France, comme en Allemagne, en Autriche, aux Pays Bas et en Suisse *(p47 p 48) les redevances d'accès aux voies soient fonction de la pollution sonore développée par les TGV (par ex aux Pays Bas 0.04 €par wagon et par km).
 - que les constructeurs se voient allouer des subventions pour développer des rames de TGV moins bruyantes.
- 7) Informe que le **CRI 35** a obtenu un budget départemental pour étudier la faisabilité de la baisse de bruit sur les points de mesure CEREMA,
 - 8) Informe que le **CRI53** annonce une centaine de requêtes indemnitaires.
 - 9) Informe que les **riverains de la LGVSEA** mettent en place des requêtes indemnitaires en grand nombre et attendent la venue de Me Corinne Lepage le 25mai 2019 à Jaunay –Marigny (86)

La motivation de tous les riverains des 2 Grandes lignes LGV (LGVPDL et LGVSEA) est totale afin d'obtenir de l'état, de SNCF Réseaux et d'Eiffage les aménagements nécessaires.

**Dossier émis par Parlement Européen 2012*

Direction générale des politiques internes

Département thématique B politiques structurelles et de cohésion des territoires

Transports et tourisme

Réduire la pollution sonore ferroviaire